

transmettre aux contribuables locaux pour lesquels cette charge est de plus en plus difficile, sinon impossible, à supporter.

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Merci, monsieur l'Orateur. Me voici, en chair et en os. Hier, moi-même et certains de mes collègues, y compris un collègue du parti du député, avons discuté avec le conseil municipal de Toronto de certains de ces problèmes. Il nous est apparu que certaines difficultés rencontrées proviennent d'une base d'imposition inadéquate. Il est injuste pour les municipalités que la base d'imposition soit principalement les impôts fonciers. C'est à mon avis une répartition injuste qui exige d'être modifiée.

Il est exact qu'il existe un accord de partage des impôts avec les provinces par lequel le gouvernement assume 50 p. 100 des frais. Dans la province du député comme dans la mienne, la province en prend en charge 30 p. 100 et les municipalités les autres 20 p. 100. Il est intéressant de remarquer que certaines provinces ne mettent rien à la charge des municipalités. Il ne s'agit pas nécessairement de provinces riches mais de provinces telles que Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick. Peut-être cette question nécessite-t-elle une étude approfondie de la structure fiscale des provinces qui pose un problème croissant.

Les dépenses effectuées à d'autres niveaux gouvernementaux vont en augmentant, comme le fait cette partie de notre produit national brut. Les municipalités sont étranglées non seulement à cause de l'assistance sociale mais aussi des services d'égout, du métro, des parcs et nombreux autres services qu'elles doivent assurer. Si le gouvernement fédéral centralisait tout et prenait tout en charge, les gouvernements provinciaux pourraient perdre ces droits. Dans certains cas ce n'est même pas une possibilité. Envoyer de l'argent n'est pas une solution. Il nous faut étudier les causes plus fondamentales de ces difficultés, causes qui nous sont immédiatement apparues alors que nous discutons de cette situation hier avec le conseil municipal de Toronto.

A mesure que nos villes grandissent et qu'un plus fort pourcentage de notre population vient y vivre, tendance qui va aller en s'accroissant, il nous faut revoir l'ensemble de notre structure fiscale tant en ce qui concerne les municipalités que les provinces. Il est nécessaire évidemment de le faire à l'échelle fédérale. Nous sommes loin d'être parfaits mais nous essayons de faire quelque chose en ce sens. Ce n'est pas la seule solution. Le sort des chômeurs préoccupe vivement le gouvernement, comme d'ailleurs tous les députés. A mon avis, il y a moyen d'améliorer leur sort. Il ne s'agit pas de faire l'aumône, mais d'essayer de stimuler l'emploi. En ce qui concerne les villes, l'élément le plus prometteur est la mise en chantier de nouvelles maisons annoncée l'autre jour par le ministre chargé du logement. L'initiative créera directement 60,000 nouveaux emplois. C'est là une injection directe de capitaux dans l'économie.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Danson: C'est la mesure qui a le plus de retombées.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'AGRICULTURE—LE REMEMBREMENT—LA SAUVEGARDE
DE LA FERME FAMILIALE

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le 3 février, j'ai posé au ministre de l'Agriculture la question suivante:

Étant donné que l'existence des exploitations agricoles de petite ou de moyenne superficie est constamment et réellement menacée, le ministre de l'Agriculture dirait-il à la Chambre si, dans son étude sur le remembrement des fermes en unités plus rentables, on tient compte de l'importance de sauvegarder la ferme familiale?

Comme Votre Honneur l'avait laissé entendre, cette question était très générale et il fallait la considérer comme une remarque au ministre. Ce soir, je soumets cette question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Lessard).

• (10.20 p.m.)

L'agriculteur a toujours compté uniquement sur lui-même. Se suffire à soi-même n'est pas un vague mot d'ordre politique. L'expression signifie quelque chose pour tout citoyen, pour tout groupement et pour l'ensemble du pays. Celui qui a confiance en soi collabore avec les autres, veut les aider et être aidé par eux, mais il ne veut dépendre de personne pour sa nourriture, le vêtement et l'habitation. Il vit de ce qu'il gagne et il est donc au vrai sens du terme un individu libre, obligé envers personne. Quelle était dans le passé l'attitude de la grande majorité de nos gens et aussi celle de milliers de cultivateurs?

Je dirais au secrétaire parlementaire que, aujourd'hui, peu de cultivateurs sont en mesure de compter uniquement sur eux-mêmes. Ils font face à une nouvelle hausse des prix des machines agricoles. Le gouvernement refuse d'agir, même si la Commission Barber a recommandé une enquête aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sur les agissements menés de connivance par les compagnies de machines agricoles. Les agriculteurs ne sont pas en mesure d'acheter le matériel nécessaire et de payer les taux d'intérêt qui leur sont actuellement comptés. Lorsqu'ils essaient de racheter les terres que leur a prises le gouvernement il y a dix ans, ils s'aperçoivent souvent que le prix a augmenté de 345 p. 100, et cela n'est pas dû aux seuls intérêts. Le petit agriculteur est donc dans l'impossibilité de maintenir son niveau de vie. Nous admettons la planification économique et sociale mais nous sommes convaincus de la nécessité de conserver une vie rurale très active ce qui doit conduire à tenir compte des structures sociales et économiques existantes.

Dans les recommandations relatives à une politique de production et de recettes pour l'industrie des céréales, un paragraphe intitulé «Encourager le rajustement des fermes à des dimensions plus rentables» est consacré à un sujet qui ne manquera pas d'intéresser tout Canadien qui participe à la vie économique de l'agriculture.

Le problème du regroupement des fermes n'est pas particulier à la région des Prairies. De fait il est peut-être moins critique dans cette région que dans les autres régions du Canada. On croit donc qu'il serait inapproprié de proposer des programmes pour régler le regroupement dans cette partie du pays avant d'élaborer des programmes pour régler la question de toute l'agriculture canadienne en général. Ce plan est actuellement en préparation.